A TOUS LES AMIS

DE LA PAIX ET DE LA VÉRITÉ,

EN REPONSE

A l'extrait d'une lettre de Bordeaux, insérée dans la Chronique de Paris du 19 mai 1791.

QUAND la calomnie n'a attaqué que nos personnes, quand un législateur votant, (*M. Rewbell*) profitant du premier moment de notre absence, et perdant de vue les premieres leçons de l'éducation et de la politesse, s'est oublié au sein même de l'assemblée nationale, jusqu'à souiller la tribune en osant articuler *qu'il était pénétré de mépris pour tous les députés de toutes les colonies françaises*, nous avons prouvé par notre silence qu'une telle indécence ne nous atteignait pas, qu'une telle injure de sa part n'était point un outrage....... Mais quand des journaux recommandables publient de prétendus extraits, sans datte, sans signature, sans aucun signe



d'authenticité, et que le but notoire de ces prétendues lettres, n'est autre que de calomnier la fidélité des provinces les plus importantes de l'empire, il est du devoir de leurs représentans de donner un démenti formel à toutes ces impostures de circonstances, dont l'atrocité même, quelque impolitique qu'elle soit, ne parviendra pas à altérer les sentimens que nos commettans n'ont cessé en paix et en guerre, de manifester à la métropole.

Je m'éleve donc avec une juste indignation contre le correspondant anonyme, qui *dans le haut prix des denrées coloniales en France, a vu clairement la scission des colonies*, tandis que dans le prix ecxessif des farines françaises, les colonies n'ont jamais soupçonné l'indifférence de la mere patrie. Je lui apprends que *la hausse momentanée des sucres et des caffés*, tient d'abord à deux années de sécheresse, suivies de pluies abondantes; mais principalement aux alarmes continuelles des colons, aux troubles qui depuis un an ont entravés l'activité de toutes les manufactures coloniales, et à la crainte malheureusement fondée de perdre à chaque instant, ce que l'homme a de plus cher, ses propriétés, et son existence.

Je nie formellement que *des vaisseaux hollandais ayent ouvertement approvisionné de comestibles Saint-Marc ou le Port-au-Prince*(1), *et qu'ils ayent ostensiblement chargé en retour des sucres et des caffés.*

Je le nie, et jusqu'à ce que celui qui propage un tel récit pour semer la division entre la France et ses colonies, en ait adminisrré la preuve légale, je l'appellerai un calomniateur.

Qu'il ne vienne donc pas nous dire, *que les colonies étaient perdues avant le décret du 15 mai*, parce que nous lui répondrons que des lettres du 7 avril attestent la fidélité respectueuse, avec laquelle elles attendaient toutes, la réalisation des promesses bienfaisantes de l'assemblée nationale.

Qu'il ne nous dise point que quelques com-

(1) Quel homme de mauvaise foi pourrait soutenir qu'un acte de contrebande faite en fraude par un particulier, est l'attentat d'une colonie entiere contre la métropole, quand aucune province de l'empire n'a assurément conçu l'idée de reprocher à la capitale du royaume l'incendie d'une barriere, ou l'introduction passagere dans Paris d'une marchandise prohibée ?

missaires réunis au centre de l'archipel-américain avec des pouvoirs strictement limités à un seul objet, *auraient probablement prononcé l'indépendance des colonies*, parce que nous lui répondrons que si les colonies sont fideles, la déclaration supposée des commissaires de Saint-Martin n'altéreroit pas leurs sentimens, et que si elles en adoptaient d'autres, elles appelleraient sans doute de plus puissans moyens à l'appui de leur insurgence.

SURTOUT qu'il ne se permette plus, par des prédictions mensongeres, de prêter à nos commettans des crimes anticipés, pour justifier à ses propres yeux un décret que nous avons repoussé de toutes nos forces, jusqu'à ce qu'il ait été rendu, et sur lequel nous nous sommes prescrit le plus profond silence depuis qu'il est prononcé.

Signé *Louis-Marthe* DE GOUY,
député de St. Domingue.